

Les embauches dans l'arrondissement de Lille en 2020



Août 2021

409 700 déclarations
d'embauche hors intérim,
-25% sur 1 an



Cette année 2020 a été marquée par la crise de Covid 19 et le **fort ralentissement des embauches**, notamment lors du premier confinement de mars à mai 2020. Cette baisse s'explique par la **diminution importante du nombre d'embauches en CDD court** (moins d'un mois) sur la période. Les déclarations d'embauche en contrats longs (CDI et CDD long) ont également diminué en 2020 mais de manière moins brutale. **Le secteur de services a été particulièrement touché** en 2020, en partie à cause de l'effondrement du nombre d'embauche dans **l'hébergement et la restauration**, ou dans **les activités liées aux arts et aux spectacles**.

Les Déclarations Préalables à l'Embauche donnent une information sur les flux sur le marché du travail. En revanche, **il ne nous est pas possible de**

savoir qui a été recruté et donc d'avoir une vision complète du marché du travail. En effet, la DPAE ne permet pas de renseigner le métier exercé par le futur

salarié, son niveau de formation ou de qualification...

La déclaration préalable à l'embauche

Cette publication porte sur les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) enregistrées en 2020 dans l'ensemble des activités concurrentielles (hors in-térim et hors entreprises affiliées à la Mutualité Sociale Agricole-MSA) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE (principalement secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social).

La DPAE permet d'effectuer en une seule démarche les formalités obligatoires auprès de l'Urssaf suivantes :

- déclaration de première embauche dans un établissement,
- immatriculation de l'employeur au

régime général de sécurité sociale et au régime d'assurance chômage, en cas d'embauche d'un premier salarié,

- demande d'immatriculation du salarié à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM),

- adhésion de l'employeur à un service de santé au travail,

- demande d'examen médical d'embauche du salarié, pour la visite médicale obligatoire,

- pré-établissement de la déclaration annuelle des données sociales (DADS).

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la DPAE, remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont

l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé, c'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé.

La DPAE doit être réalisée au plus tôt 8 jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme.

Il peut y avoir recrutement et donc une DPAE en cas de création d'un nouveau poste de travail, de surcroît d'activité, de remplacement de congé (maternité, maladie...), de remplacement de départ à la retraite... Une même personne peut être concernée par plusieurs DPAE dans l'année voire dans le mois ou la semaine.



En un coup d'oeil : les flux d'embauche en 2020



Type de contrat	2018	2019	2020
CDI	+ 6 118	+ 5 017	- 13 753
CDD long	+ 10 660	+ 2 031	- 10 435
CDD court	- 14 947	- 11 867	- 112 528
Total	+ 1 831	- 4 819	- 136 716

Les 5 secteurs les plus pourvoyeurs de CDI

Commerce & réparation automobiles et motocycles	14 202
Hébergement & restauration	9 477
Activités de services administratives et de soutien	9 453
Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	5 868
Construction	5 283

Les 5 secteurs les plus pourvoyeurs de CDD courts

Activités de services administratives et de soutien	49 261
Action sociale et hébergement médico-social	47 920
Arts, spectacles et activités récréatives	44 937
Autres activités scientifiques et techniques	29 007
Commerce & réparation automobiles et motocycles	27 233



Les 5 plus fortes baisses en CDI

Hébergement & restauration	- 5 749
Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	- 1 438
Commerce & réparation automobiles et motocycles	- 1 282
Activités informatiques	- 993
Activités de services administratives et de soutien	- 908

La forte baisse du nombre d'embauches enregistrée en 2020 est en grande partie liée à la diminution observée suite au confinement. **Entre le mois de mars et le mois de mai, seulement 61 000 embauches ont été enregistrées (134 500 durant la même période en 2019).** Tous les types de contrats sont concernés par cette forte baisse même si **les CDD courts** ont davantage subi les conséquences immédiates du confinement **au mois de mars (-23% par rapport au mois de février 2020 contre -13,5% pour les CDI).** A l'inverse, **les embauches en CDD court ont augmenté moins vite que les celles en CDD long et en CDI** une fois le confinement terminé.



La situation globale

409 671 déclarations d'embauche hors intérim, -25% sur un an

Un marché du travail fortement impacté par les différents confinements de l'année 2020

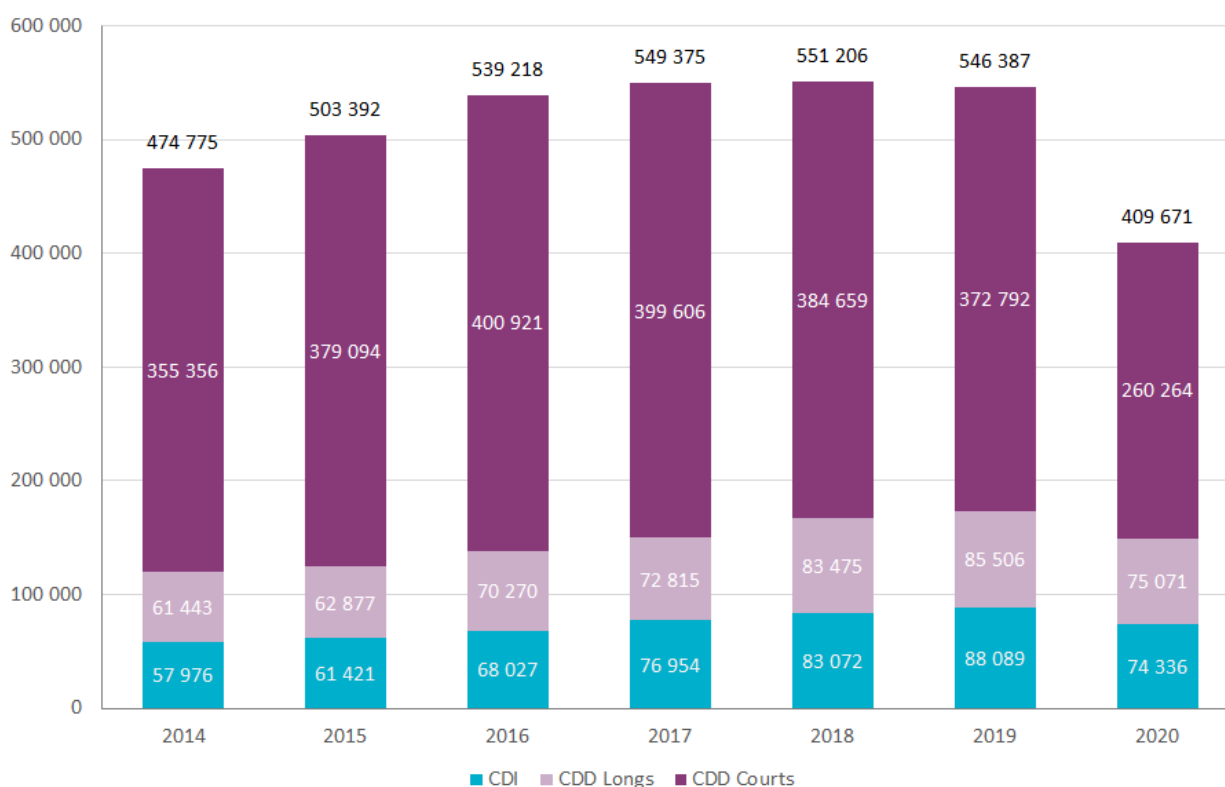
■ En 2020, les entreprises de l'arrondissement de Lille ont déposé **409 671 déclarations d'embauche hors intérim**. Avec 288 402 déclarations d'embauche hors intérim, le bassin de Lille concentre 70% de celles enregistrées dans l'arrondissement.

■ **36%** des déclarations d'embauche hors intérim enregistrées en 2020 dans l'arrondissement de Lille concernent des **embauches de plus d'un mois** (18% de CDD de plus d'un mois et 18% de CDI). Une part en nette augmentation par rapport aux années précédentes (24% des embauches en 2015). **64% concernent des embauches de moins d'un mois**.

■ Par rapport à 2019, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim a **diminué de 25% dans l'arrondissement (-136 716 embauches)**, plus fortement dans le bassin de Lille (-26,2%) que dans celui de Roubaix-Tourcoing (-21,9%).

■ La diminution du nombre d'embauche dans l'arrondissement est notamment liée au ralentissement observé pendant le confinement. Cette forte baisse s'est principalement fait ressentir sur les embauches en **CDD de moins d'1 mois (-112 528 embauches soit -30,2%)**. Les déclarations d'embauche en CDI (-13 753 ; -15,6 %) et en CDD longs (-10 435 ; -12,2%) ont également diminué sur la période.

Evolution des déclarations d'embauche par type de contrat



Type de contrat	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020
CDI	+3 445	+6 606	+8 927	+6 118	+5 017	- 13 753
CDD de plus d'1 mois	+1 434	+7 393	+2 545	+10 660	+2 031	- 10 435
CDD de moins d'1 mois	+23 738	+21 827	-1 315	-14 947	-11 867	-112 528
Total DPAE hors intérim	+28 617	+35 826	+10 157	+1 831	-4 819	- 136 716

Source : Acof-Urssaf, 2014-2020 / Traitement : Compétences et Emplois



La répartition dans les secteurs d'activité

82% des déclarations d'embauche hors intérim dans les services

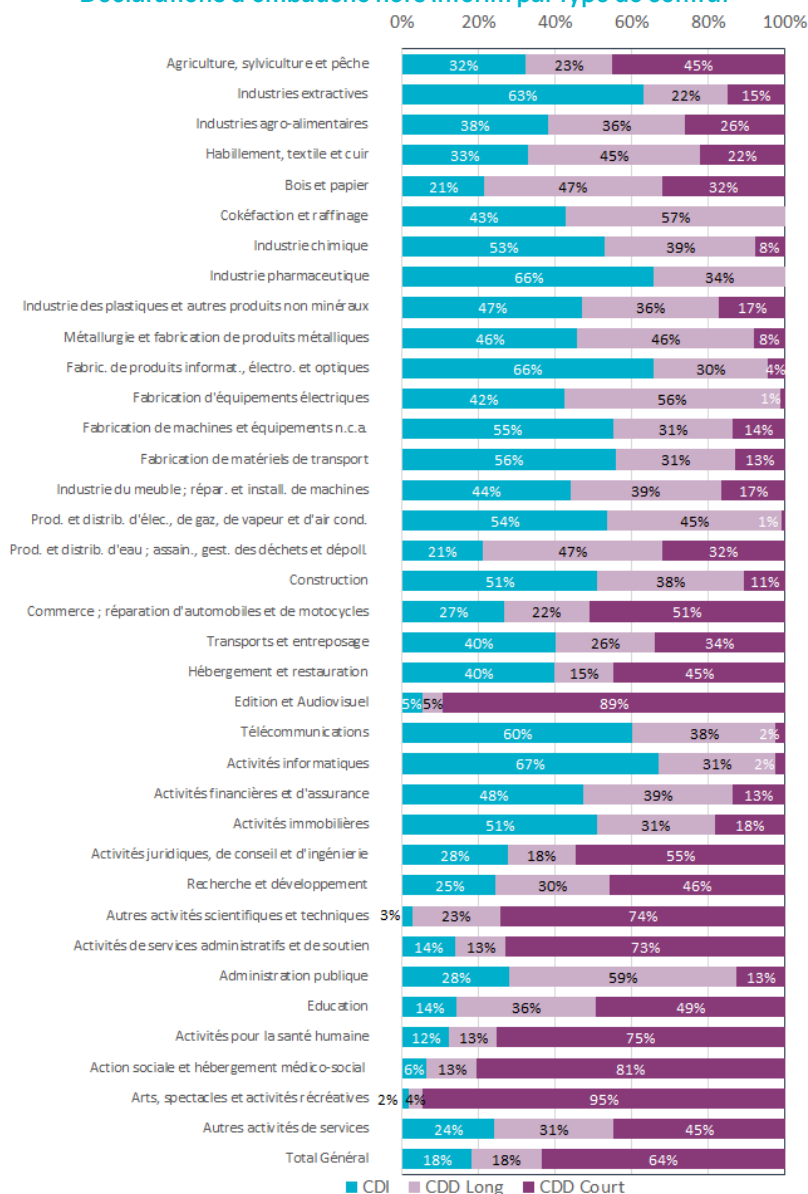
En 2020, dans l'arrondissement de Lille, **334 344 déclarations d'embauche hors intérim** (soit près de 82 % des déclarations d'embauche) ont été enregistrées dans le **secteur des services**, principalement dans les sous-secteurs :

- ▶ Activités de services administratifs et de soutien (67 470 embauches)
- ▶ Action sociale et hébergement médico-social (59 465 embauches)
- ▶ Arts, spectacles et activités récréatives (47 496 embauches)
- ▶ Autres activités scientifiques et techniques (39 033 embauches)

53 310 déclarations d'embauche ont été enregistrées dans le secteur du **commerce (10,1%)**, **11 655** dans celui de **l'industrie (2,8%)** et **10 360** dans celui de la **construction (2,5%)**.

Les déclarations d'embauche hors intérim dans **les services** sont **majoritairement des CDD courts de moins d'1 mois (69% des embauches du secteur)**. A l'inverse, les déclarations d'embauche dans les secteurs de **la construction et de l'industrie** sont **majoritairement des CDI** (respectivement 51% et 39% des embauches du secteur) ou des **CDD long** (respectivement 38% et 40%).

Déclarations d'embauche hors intérim par type de contrat



Source : Acoess-Urssaf, 2019-2020 / Traitement : Compétences et Emplois

* Les activités de services administratifs et de soutien comprennent plusieurs types d'activités (liées à l'emploi, administratives, location, agences de voyage, sécurité, aménagement paysager, soutien aux entreprises...)

■ **88% des embauches en CDD court** se concentrent dans le **secteur des services**, principalement dans les sous-secteurs :

- ▶ Activités de services administratifs et soutien (19% des embauches en CDD court)
- ▶ Action sociale et hébergement médico-social (18%)
- ▶ Arts, spectacles et activités récréatives (17%)
- ▶ Autres activités scientifiques et techniques (11%)
- ▶ Commerce (10%)

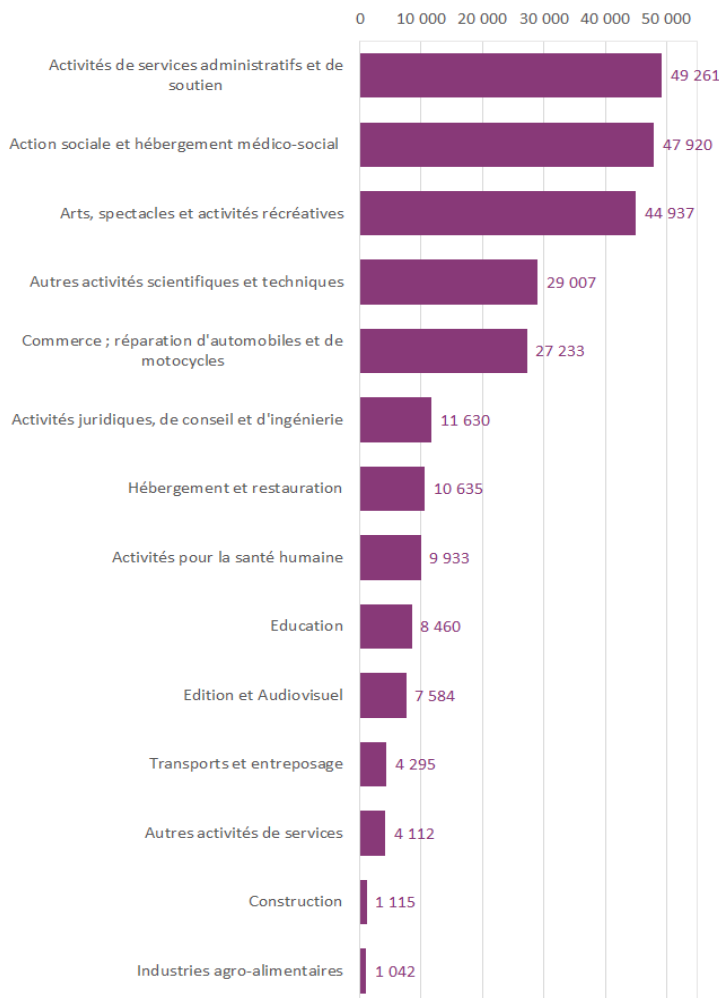
■ **19% des embauches en CDI** se concentrent dans le **secteur du commerce** et **68% dans celui des services**, principalement dans les sous-secteurs :

- ▶ Commerce (19% des embauches en CDI)
- ▶ Hébergement et restauration (13%)
- ▶ Activités de services administratifs et de soutien (13%)
- ▶ Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (8%)
- ▶ Transports et entreposages (7%)

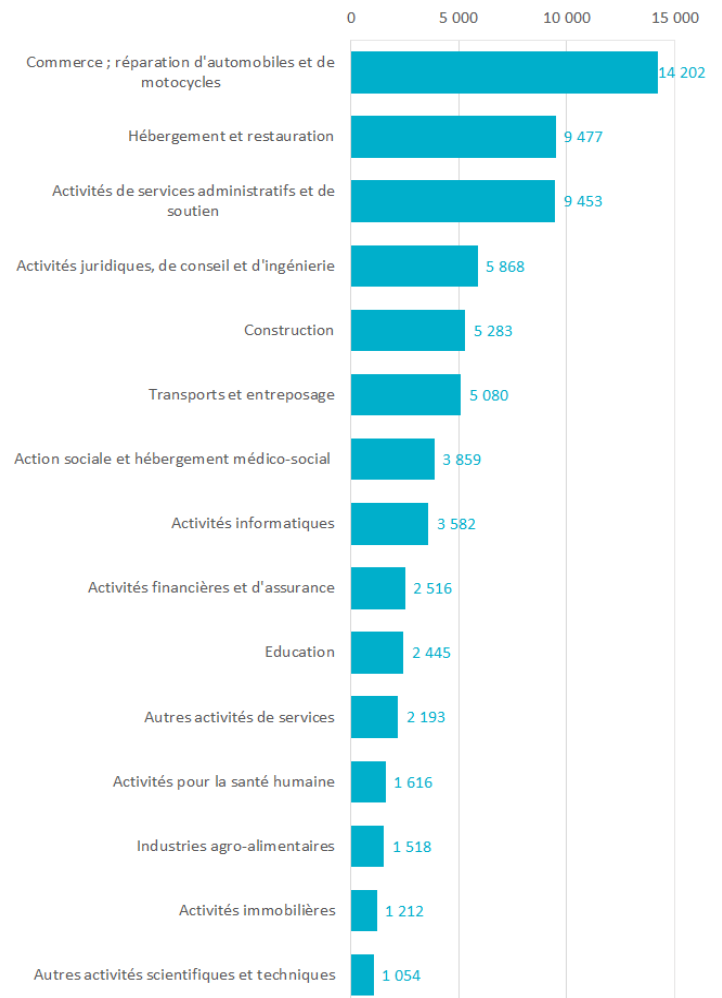
Déclarations d'embauche hors intérim par type de contrat

Type de contrat	Industrie		Construction		Commerce		Services	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
CDI	4 542	6%	5 283	7%	14 202	19%	50 309	68%
CDD longs	4 647	6%	3 962	5%	11 875	16%	54 587	73%
CDD courts	2 466	1%	1 115	0%	27 233	10%	229 448	88%
Ensemble des contrats hors intérim	11 655	3%	10 360	3%	53 310	13%	334 344	82%

Les secteurs comptant le plus de déclarations d'embauche en CDD court



Les secteurs comptant le plus de déclarations d'embauche en CDI



Source : Acoess-Urssaf, 2020 / Traitement : Compétences et Emplois



L'évolution annuelle

Baisse des CDD court dans l'industrie, la construction et les services

■ En 2020, le nombre de déclarations d'embauche en CDD court de moins d'1 mois a **fortement diminué dans 3 des 4 grands secteurs**. Cette baisse est particulièrement marquée dans **les services (-114 057 soit -33,2%)**. On observe également une baisse des embauches en CDD court dans **la construction (-248 soit -18,2%)** et **l'industrie (-310 embauches soit -11,2%)**. A l'inverse, les embauches en CDD court ont augmenté dans **le commerce (+642 embauches soit +2,4%)**.

■ Parmi les activités ayant vu leur nombre d'embauches en CDD court diminuer sur un an, on retrouve notamment :

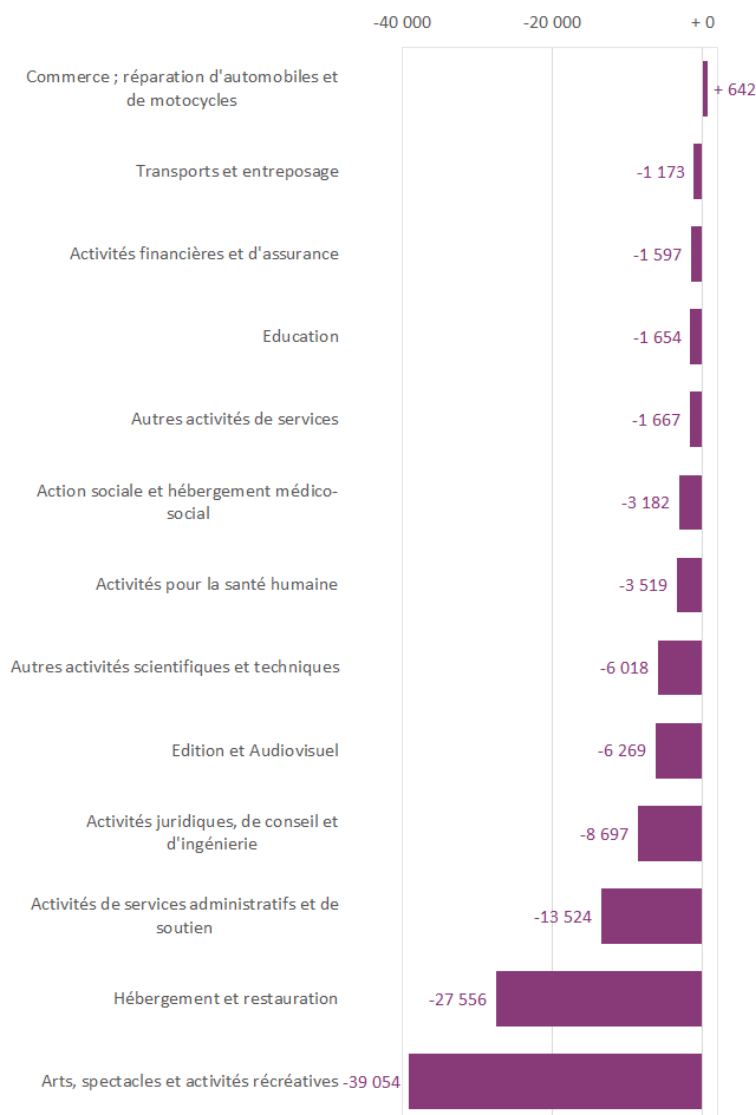
- ▶ Arts, spectacles et activités récréatives
- ▶ Hébergement et restauration

- ▶ Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie
- ▶ Activités de services administratifs et de soutien
- ▶ Édition et audiovisuel

■ Seuls quelques secteurs ont vu leur nombre d'embauches en CDD court augmenter sur la période (Activités immobilières, Production et distribution d'eau, Industrie du meuble...).

■ Par rapport à 2019, la part des embauches en CDD court a diminué dans les secteurs **des services (-4 points)**, **l'industrie et dans la construction (-1 point)**. Elle a augmenté dans celui du **commerce (+3 points)**.

Evolution des déclarations d'embauche en CDD court par secteur d'activité comptant les plus fortes évolutions sur un an



Source : Acof-Urssaf, 2019-2020/ Traitement : Compétences et Emplois

■ En 2020, le nombre de déclarations d'embauche en CDI a fortement diminué dans les 4 grands secteurs. **Dans les services (-10 995 embauches soit -17,9%), la construction (-790 embauches soit -13,0%), l'industrie (-559 soit 11,0%) ou le commerce (-1 282 embauches soit -8,3%),** des baisses sont enregistrées.

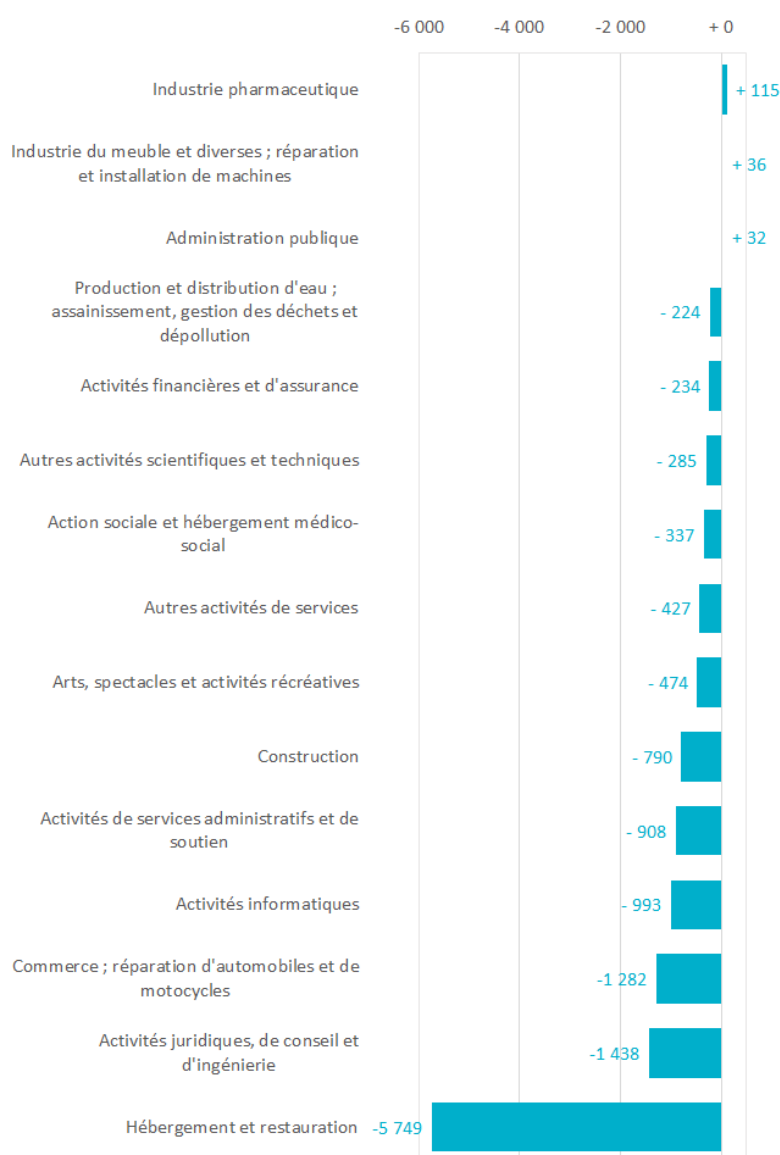
■ Parmi les activités ayant vu leur nombre d'embauches en CDI diminuer sur un an, on retrouve notamment :

- ▶ Hébergement et restauration
- ▶ Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie
- ▶ Commerce
- ▶ Activités informatiques

■ Certains secteurs ont néanmoins connu une augmentation du nombre de déclarations d'embauche en CDI sur la période. C'est le cas notamment pour les secteurs de **l'éducation (+145 embauches en CDI), de l'industrie pharmaceutique (+115), et du meuble (+36) ou encore, de l'administration publique (+32).**

■ Entre 2019 et 2020, la part des embauches en CDI a diminué dans les secteurs de la **construction (-1 point), du commerce (-1 point) et de l'industrie (-1 point)**. En revanche, le poids des embauches en CDI a augmenté dans le secteur des **services (+2 points)**.

Évolution des déclarations d'embauche en CDI par secteur d'activité comptant les plus fortes évolutions sur un an



Source : Acoff-Urssaf, 2019-2020 / Traitement : Compétences et Emplois